

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.06 : Taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2014.

□ M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1639 A bis et 1639 B sexies III-2 ;

Vu la délibération n°2009.06.02, du Conseil communautaire du 23 juin 2009, relative à l'harmonisation progressive des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Vu la délibération n°2011.03.03, du Conseil communautaire du 29 mars 2011, relative au vote du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2011 ;

Vu la délibération n°2013-02-04, du Conseil communautaire du 4 février 2013, relative au taux de TEOM pour l'année 2013 ;

Vu la délibération n°2013-12-05, du Conseil communautaire du 10 décembre 2013, sur les zones de perception ;

Le Conseil communautaire a fixé pour 2010 le taux moyen de TEOM à 5,39%. Il est proposé de maintenir le même taux pour l'exercice 2014.

En 2014, les taux des 14 communes membres de Versailles Grand Parc en 2011 sont unifiés.

Le Conseil communautaire doit aussi délibérer pour fixer le taux de TEOM de Châteaufort et des communes rejoignant Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2014 : Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay.

En 2013, le Conseil communautaire a voté un taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 7,05 % pour Châteaufort au même niveau qu'en 2012. Il est proposé de maintenir en 2014 le taux de TEOM de Châteaufort pour compenser les pénalités financières de sortie des syndicats intercommunaux.

Il est proposé de voter un taux de TEOM de 5,30 % pour Bougival, de 5,25 % pour La Celle Saint-Cloud et de 4,07 % pour Le Chesnay dans le cadre des durées de lissage votées : 2 ans pour les deux premières communes et 10 ans pour Le Chesnay.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *vote un taux unique de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 5,39 % en 2014 ;*
- 2) *vote un taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour Châteaufort de 7,05 % en 2014 ;*
- 3) *vote les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères par zone de perception. Les évolutions sont liées au lissage :*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Zone	Taux de TEOM 2013	Taux de TEOM 2014
<i>Bailly</i>	5,39 %	5,39 %
<i>Bièvres</i>	6,27 %	
<i>Bois d'Arcy</i>	5,86 %	
<i>Buc</i>	5,18 %	
<i>Fontenay-le-Fleury</i>	5,44 %	
<i>Jouy-en-Josas</i>	5,37 %	
<i>Les Loges-en-Josas</i>	5,54 %	
<i>Noisy-le-Roi</i>	5,39 %	
<i>Rennemoulin</i>	5,39 %	
<i>Rocquencourt</i>	5,00 %	
<i>Saint-Cyr-l'Ecole</i>	5,57 %	
<i>Toussus-le-Noble</i>	5,01 %	
<i>Versailles</i>	5,24 %	
<i>Viroflay</i>	5,39 %	
<i>Châteaufort</i>	7,05 %	7,05 %
<i>Bougival</i>	5,20 %	5,30 %
<i>La Celle Saint-Cloud</i>	5,10 %	5,25 %
<i>Le Chesnay</i>	3,92 %	4,07 %

4) dit que la recette est inscrite au budget 2014 au chapitre 73 : « impôts et taxes », nature 7331 : « TEOM », fonction 812 : « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services